

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lles}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Nous recevons le texte du *memorandum* adressé par le gouverneur général des Romagnes à tous les cabinets de l'Europe. M. Cipriani représente l'annexion au Piémont comme étant la seule solution possible; il dit que toute autre solution ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'elle serait imposée par des armées étrangères et à la suite d'une lutte acharnée.

En ce qui concerne le pouvoir temporel du Pape, le *memorandum* en discute l'origine et s'applique à établir que les possessions du Saint Père, comme prince temporel, sont sujettes, aussi bien que les territoires des autres Etats, à s'agrandir ou à diminuer.

Les journaux italiens flétrissent avec indignation l'assassinat commis à Parme; nous donnons ci-après, sur cet attentat odieux, de plus amples renseignements qui ne pourront qu'augmenter l'impression profonde qu'il a causée dans toute l'Europe.

M. Mazzini, cet éternel agitateur de l'Italie, vient, paraît-il, de publier un nouveau manifeste. On écrit en effet de Milan que la questore royale a procédé, le 6 octobre, à la saisie du *Progresso*, qui contenait ce document révolutionnaire.

Nous sommes sans nouvelles de Zurich, et tout porte à croire que les travaux de la conférence seroient encore prolongés.

L'*Indépendance belge*, sur la foi d'informations dont elle n'indique pas la source, croit pouvoir donner des renseignements sur le règlement des deux questions les plus importantes du traité de paix.

La Sardaigne, suivant ce journal, conserverait les districts du Mantouan qu'occupait son armée au moment de la signature de l'armistice, et c'est la ligne de démarcation fixée par cet armistice qui deviendrait la frontière définitive entre la Lombardie et la Vénétie; la Sardaigne se chargerait, en revanche, des trois cinquièmes de la dette du *Monte*, soit 120 millions environ, et de 150 millions de l'emprunt 1854, en tout 270 millions à peu près.

Enfin, et toujours d'après le journal belge, la difficulté relative au rayon des forteresses serait tranchée: ce rayon serait fixé à 3,000 mètres.

Nous croyons que ces détails manquent d'exactitude et, principalement, en ce qui concerne le règlement de la dette lombarde, nous pensons que rien n'est encore décidé; si nous sommes bien informés, ce serait même à la question de la dette qu'il faudrait rapporter les difficultés qui ont retardé jusqu'à ce jour la signature du traité de paix.

Les dernières nouvelles de Madrid, en date du 10 octobre, continuent d'être tout à la guerre. On regarde comme très-probable l'expédition d'Afrique; toutes les dispositions sont prises; l'avant-garde de l'armée est sous les ordres du général Echagne; le premier corps d'armée est commandé par le général Zabala et la réserve a pour commandant le général Olano.

Toutes ces forces, qui comptent 60 pièces de canon et 1,000 chevaux, seront, ainsi que nous l'avons annoncé, sous le commandement en chef du maréchal O'Donnell. — Ch. Bousquet. (*Le Pays*.)

M. le général de division de Martimprey, commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie, avant de quitter Alger, le 6 octobre, pour aller se mettre à la tête du corps d'armée réuni sur les frontières du Maroc, a fait paraître l'ordre du jour suivant:

- « Soldats du corps expéditionnaire de l'Ouest!
- « Au moment d'aller me placer à votre tête, je tiens à vous dire dans quelles circonstances je le fais, le but que nous avons à atteindre et ce que j'attends de vous.
- « Notre frontière a été violée par les Marocains. Nos patrouilles, nos colons ont d'abord été surpris par leurs attaques; nos camps eux-mêmes, placés à plus de cinq lieues en dedans de la frontière, ont été assaillis par des rassemblements de plusieurs milliers de fantassins et de cavaliers.
- « Le trouble s'est répandu dans l'ouest de la subdivision de Tlemcen, et des fractions de tribus ont incliné vers l'insurrection.
- « Enfin, il faut le dire, sous l'influence de menées secrètes, l'agitation s'est communiquée jusque dans la division d'Alger, où, fait inouï depuis des années, plusieurs marchés viennent d'être pillés.
- « Ainsi, de proche en proche, notre domination,

et le principe d'autorité, au moyen desquels le pouvoir assure la sécurité aux personnes et aux intérêts de toute nature, semblent menacer de décroître.

« Il s'agit de nous relever, de rétablir la situation, et nous allons y procéder en marchant contre ces agresseurs qui, méprisant toute autorité régulière, ne reconnaissent que l'ascendant de la force.

« La bataille d'Isly eut pour conséquence de faire respecter notre voisinage par les Marocains pendant quinze années, et aujourd'hui, pour obtenir un résultat analogue, il est nécessaire de leur donner des preuves nouvelles que, si nous aimons la paix, et, si nous se songeons à aucun agrandissement territorial, ils n'en ont pas moins toujours devant eux des soldats, dignes émules de ceux que conduisait en 1844 le maréchal Bugeaud, de vénérée mémoire.

« Oui, il faut qu'ils s'inclinent de nouveau devant votre courage et votre discipline.

« J'étais à Isly et j'ai présentes les leçons que cette campagne nous a fournies.

« Vos frères d'armes d'alors se distinguaient par l'ordre qui régnait dans leurs rangs, aussi bien dans les marches que dans les attaques.

« L'élan appartenait aux nombreux tirailleurs et derrière eux marchaient des bataillons solides et irrésistibles.

« Qu'aujourd'hui il en soit encore ainsi.

« Je blâmerais, dans les chefs comme dans les soldats, une fougue intempestive qui, nous amenant en désordre devant les positions à conquérir, nous ferait heurter de front, et prématurément, les obstacles, et entraînerait le sacrifice des plus vaillants.

« Au contraire, en faisant concourir au même but le feu de l'artillerie et les mouvements tournants on arrive quelques instants plus tard à triompher sûrement des obstacles en épargnant un sang précieux.

« Soldats, la tâche que vous aurez à remplir sera digne de votre valeur.

« Montrez-vous dociles à la voix des chefs expérimentés qui vous conduisent, et, dans les moments difficiles, ayez présent à la pensée que l'Empereur qui aime si vivement son armée a les yeux sur vous.

Signé: E. DE MARTIMPREY.

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

I. — LES DEUX AMIS.

Le bonhomme Talbert passait, quoique savant, pour un des riches habitants du faubourg Saint-Jacques.

Cependant, d'après les rapports authentiques de sa femme de ménage, qui composait à elle seule tout son domestique, il dépensait à peine pour sa table une somme quotidienne de deux francs, et, de mémoire de tailleur, il ne s'était fait habiller à neuf que deux fois depuis la mort de sa femme. Aussi les bonnes langues du quartier disaient qu'on pouvait compter ses os à travers ses vêtements.

Mais, loin d'attribuer à la gêne cette simplicité plus que modeste de nourriture, on regardait Talbert comme le plus grand avare qui, depuis Caton, eût eu l'honneur d'endosser l'habit râpé du savant. Il laissait dire et riait sous cape en voyant les plus orgueilleux s'incliner devant ses guenilles, et les marchands se disputer la faveur de lui faire crédit. Toutefois, en homme prudent et rangé, il ne mettait point leur bonne volonté à l'épreuve.

Notre savant avait établi son domicile au quatrième étage d'une maison de peu d'apparence. Son intérieur eut été des plus sombres s'il n'avait eu, pour y jeter un peu de lumière, la plus aimable des compagnes, une charmante enfant de dix-sept ans, sa fille, nommée Grâce, et que la nature s'était plu à rendre digne de son nom sous tous les rapports. C'était Grâce qui dirigeait le ménage, et elle environnait son vieux père de tous ses soins; elle lui prodiguait de si doux témoignages d'amour filial que plus d'un eut envié la position du bonhomme, au prix même de ses souffrances de sa misère feinte ou vraie.

Talbert menait une vie fort retirée. Un de ses anciens camarades d'études, appelé Perrinon, formait sa société habituelle. Tous les deux avaient pris leurs grades scientifiques aux mêmes époques; l'un était devenu chimiste, l'autre médecin.

On pouvait considérer Perrinon — c'était le médecin, — comme l'antithèse de son ami. Il vivait grandement, roulait voiture et recevait une société choisie dans un très-bel appartement de la rue d'Enfer. Était-il riche? On en doutait.

Ce doute s'appuyait sur des raisons assez plausibles: d'abord, Perrinon ne craignait point de prendre à crédit, ni de laisser grossir les mémoires; puis on avait vu

circuler dans le commerce des billets souscrits par Perrinon, à l'ordre de Talbert. On concluait de cette dernière observation que le vieil avare prêtait à son ami tout l'argent que celui-ci jetait à pleines mains par les fenêtres de son imagination capricieuse.

Rien, au reste, de bien positif dans ces commérages de la loge et de l'arrière-boutique; mais nous n'avons pas cru pouvoir les passer sous silence, parce qu'ils prirent plus tard une importance de vie et de mort.

Une seule chose était au fond de tout cela parfaitement démontrée, c'est que entre Talbert et Perrinon, il y avait en effet des affaires d'argent.

Une figure longue, pâle, osseuse, avec un front très-haut et très bombé, surmonté d'une maigre houppe de cheveux blancs, des yeux vifs, enfoncés sous une profonde arcade sourcilière; un nez robuste et fier, recourbé en bec d'aigle; des lèvres minces, mais animées par un sourire bienveillant; un long cou mal cravaté sortant d'un corps mal vêtu; le tout posé sur deux longues jambes qui s'ouvraient comme les deux branches d'un compas: tel était au physique le chimiste Talbert. On eût dit Don Quichotte retraité.

Quant à son ami, il rappelait par comparaison, lorsqu'ils revenaient ensemble, le compagnon de la Triste-Figure.

Pendant l'absence de M. de Martimprey, le général de division A. de Touville, chef d'état-major général, sera chargé de l'expédition des affaires.

L'escadre française qui se trouve en ce moment au mouillage d'Algésiras est sous le commandement du vice-amiral Romain-Desfossés, qui a son pavillon à bord de la *Bretagne*.

Le port d'Algésiras est situé à huit kilomètres de Gibraltar, en face de la côte du Maroc. Plusieurs bâtiments de la marine royale d'Espagne sont mouillés dans ce port. On cite entre autres le vaisseau *Reina-Isabella-Secunda*, portant pavillon amiral, et les transports *Alava*, *Pasco Nunez*, *San-Quintin*, *Victoria*, *Patino* et *Cortez*, à bord desquels doivent s'embarquer, le 18, les troupes du camp formé près de la ville et qui sont destinées à opérer contre le Maroc, si la réponse de l'empereur n'est pas entièrement conforme aux demandes du cabinet de Madrid.

Algésiras deviendra pendant l'expédition une place de dépôt et d'approvisionnement pour le corps expéditionnaire, et déjà on y a concentré un matériel considérable et on y a organisé des hôpitaux pour la marine et pour l'armée espagnole. On y attendait vers le 15 le maréchal O'Donnell, qui a, dit-on, obtenu de la reine le commandement des forces expéditionnaires et qui conservera en même temps sa position dans le cabinet. (Le Pays.)

Les journaux de San Francisco ont annoncé que le gouvernement français avait abandonné les îles Marquises, pour se borner à l'occupation de Taïti et de la Nouvelle-Calédonie.

Nous croyons savoir que cette nouvelle manque d'exactitude. Plusieurs des postes que nous avions établis sur les îles secondaires du groupe ont été retirés, mais cette mesure, prise par suite de la tranquillité complète qui règne dans le pays, n'implique nullement l'abandon d'aucun de nos droits ou de nos territoires. (Le Pays.)

Une correspondance d'Algésiras parle d'un bruit répandu dans cette ville, et d'après lequel le consul d'Espagne à Tanger aurait reçu l'ordre de quitter son poste le 15.

Les hostilités seraient regardées comme commencées le 18, et l'armée espagnole entrerait sur le territoire du Maroc. (Idem.)

Plusieurs illustres prélats, justement préoccupés des intérêts religieux qui leur ont paru engagés dans la question italienne, ont publié depuis quelques jours des mandements et des circulaires, dans lesquels ils déplorent la situation actuelle des Etats pontificaux.

Nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'annoncer ces publications; mais elles prennent aujourd'hui assez de développement pour que nous devions rompre le silence et les signaler à nos lecteurs. Les vénérables évêques ont cru servir, en s'adressant directement au public, une cause qui leur est chère. C'est un sentiment et un droit devant lesquels nous nous inclinons, sans apprécier.

Chrétiens, nous sommes soumis à l'autorité de l'Eglise; citoyens, nous sommes soumis, comme

on doit toujours l'être, au gouvernement. Les événements se sont posés et se développent dans la question italienne: on peut, quels qu'ils soient, en attendre l'issue avec sécurité et confiance, car l'Empereur les surveille de toute sa sagesse, comme il les domine de toute sa gloire et de tout son pouvoir. — Charles Bousquet. (Idem.)

ATTENTAT DE PARME.

Voici en quels termes la *Gazette de Parme*, du 6, s'exprime sur l'horrible assassinat du colonel Anviti:

« Le peuple parmesan qui, dans la révolution récemment accomplie, a su mériter l'estime de toute l'Europe pour l'ordre admirable, pour la tranquillité parfaite qu'il a maintenue, et pour la générosité des sentiments dont il a toujours donné des preuves envers ceux mêmes qui n'ont rien épargné pour le tourmenter, l'opprimer et l'abrutir, s'est fatalement laissé dominer hier au soir par un transport irrésistible de haine, de soupçon et de vengeance qui l'a entraîné malgré lui à commettre un crime que la plume refuse à décrire.

« La rapidité avec laquelle l'assassinat du comte Anviti a été exécuté n'a pas laissé au gouvernement le temps de pourvoir, à la force armée de prévenir, à la majorité des citoyens de s'y opposer.

« A l'heure où nous sommes, il ne nous reste plus qu'un déplorable et douloureux souvenir de ce fait, un repentir trop tardif dans le cœur de ses auteurs, peut-être un prétexte pour nos ennemis pour l'interpréter et le commenter à notre charge et à la charge de tous les Italiens. »

La proclamation suivante a été affichée à Parme dans la matinée du 6:

« Citoyens,

« Hier au soir, votre ville a été affligée par un fait qui ne sera jamais suffisamment déploré.

« Un misérable est venu se montrer à ce peuple qu'il a cruellement offensé.

« La fièvre de la vengeance s'est emparée de quelques malheureux, les a aveuglés, rendus féroces et amenés à tremper leurs mains dans le sang.

« Se serait-il agi du plus pervers des hommes, que sa punition appartenait à la loi.

« Le gouvernement pourvoit à ce que la force reste à la loi, mais il sent que c'est le moment de faire appel, au nom de la patrie, au concours de tous les gens de bien.

« Vous qui comprenez la liberté, dites à vos concitoyens que la liberté n'existe pas sans le respect des lois.

« Vous qui voulez la régénération de votre pays, dites que nous ne pouvons l'opérer que par l'ordre et la tranquillité.

« Dites qu'en voulant venger comme il a été fait hier les insultes de la réaction, on lui prépare son retour et qu'on lui fournit les moyens de faire payer au peuple un terrible cent pour un.

« Dites que toute l'Italie déplore le crime d'hier... et que ses ennemis seuls s'en réjouissent.

« Parme, 6 octobre 1859.

« L'intendant général,

« CAVALLINI. »

On remarquera que dans l'article officiel de la

Gazette de Parme comme dans la proclamation de M. Cavallini, les assassins sont traités avec des ménagements extrêmes; que la victime y est insultée, et qu'il ne s'y trouve pas un mot dont on puisse induire que l'autorité parmesane se propose de poursuivre les coupables.

Les journaux piémontais tiennent un langage infiniment plus digne et plus énergique que celui de la *Gazette de Parme*. Le *Corriere mercantile* adjure le dictateur Farini de se montrer aussi énergique que possible dans le châtement du crime, et de commencer par destituer l'intendant Cavallini, auteur de la triste proclamation que nous avons citée plus haut.

La *Gazette de Milan* exprime l'espoir que l'Europe « ne fera pas peser sur l'Italie tout entière la responsabilité d'un crime commis par une poignée d'assassins. » — « Pauvre patrie! ajoute-t-elle, pourquoi est-il écrit que tes fils doivent toujours te déchirer le sein! C'est à vous, monsieur Farini, de faire maintenant preuve de cette valeur si nécessaire aujourd'hui, pour que tout un peuple noble et généreux ne porte pas la peine de l'orgie d'une centaine de scélérats! »

L'*Opinione* espère qu'il va être procédé à une très-rigoureuse enquête et que les coupables, assurément, expieront leur forfait. « Que le Piémont, s'écrie ce journal, veille à ce qu'ils ne trouvent pas de refuge sur son territoire. Nous espérons, quant à nous, Italiens du centre, que le bon sens de l'Europe saura faire la distinction entre la conduite tout à fait modérée d'un pays entier et l'élan brutal des passions d'une poignée d'hommes. »

Quant aux circonstances du meurtre, il est établi aujourd'hui que le récit mis en circulation par un journal de Paris était complètement inexact; le colonel Anviti ne séjournait pas à Parme, il n'était pas déguisé; il ne conspirait pas; le malheureux colonel venait de Rimini par le chemin de fer de Turin. Arrivé au pont d'Enza, qui est rompu, il fut obligé de descendre avec les autres voyageurs pour traverser à pied le torrent. Reconnu par quelques Parmesans, il fut arrêté et conduit à Parme. On sait le reste.

Nous devons ajouter que les feuilles piémontaises, après avoir exprimé leur juste indignation, s'accordent à profiter de l'événement pour conseiller au gouvernement sardes d'occuper militairement les duchés. — Auguste Vitu. (Le Pays.)

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 10 octobre. — Rome, 8 octobre. — Avant-hier, le Pape est parti pour Castel-Gandolfo. Il a reçu en audience particulière le doc de Gramont dans cette résidence.

Le comte Della Minerva partira définitivement demain.

Turin, 10 octobre. — La *Gazette piémontaise* d'aujourd'hui, lundi, déclare que le crime exécrable commis à Parme a excité en Piémont l'impression d'horreur et d'effroi que de pareils faits inspirent aux honnêtes gens, aux chrétiens et à tous les pays civilisés. « La réprobation, ajoute-t-elle, a été unanime et solennelle. En la rappelant, rendons hommage aux sentiments de moralité de nos populations. »

Petit de taille, Perrinon avait le visage rond et coloré, les yeux clairs, la bouche souriante, les cheveux épais, gris, taillés en brosse, le buste carré, l'abdomen prédominant, la jambe forte, les mouvements prompts, le pas élastique; sa physionomie portait à la fois le cachet de la santé, de la bonhomie, de la gravité et de l'insouciance.

Si Talbert se perdait dans l'ampleur d'un vieil habit noir accroché aux épaules de son grand corps dégingandé, comme aux traverses d'un porte-manteau, Perrinon emprisonnait sa petite personne ronde et replète dans d'étroits vêtements taillés à la dernière mode et de couleur chatoyantes. Les gants de celui-ci étaient toujours d'une fraîcheur irréprochable; celui-là n'en portait jamais.

— Il serait bien temps de régler nos comptes, dit un jour Talbert en abordant Perrinon dans une allée du Luxembourg. Viens me voir demain, et apporte du papier timbré.

— Pourquoi ne viendrais-tu pas toi-même nous faire une visite? répondit Perrinon en serrant la main que lui tendait son ami; il y a une éternité que ma femme et ma fille n'ont embrassé Grâce, ta chère enfant. Amène-la; nous dînerons ensemble.

— Mais nos comptes, nos comptes? insista le chimiste en se posant, les bras croisés, devant le médecin qu'il dominait de la tête.

— Nous les réglerons après le café. D'ailleurs, cela

n'est pas pressé, ajouta Perrinon en lui présentant sa tabatière ouverte.

— Si fait. Je tiens à savoir où nous en sommes. Le plus sûr est que ce soit toi qui viennes chez moi; il nous suffira d'une heure ou deux pour en finir. — Et puis, continua Talbert après avoir aspiré savoureusement une prise de tabac, je profiterai de l'occasion pour mettre au pied du mur ton incrédulité, en te montrant le résultat de mes dernières expériences. Tu verras: j'ai fait voler ce matin un oiseau mort depuis vingt-quatre heures.

Perrinon raffermi ses lunettes sur son nez, tout en regardant son ami du bas en haut, et fit un léger mouvement d'épaules.

— Je lui avais insufflé dans les veines un peu de sang jeune et chaud, poursuivit Talbert inattentif à cette manifestation muette d'un scepticisme enraciné, et, à l'aide de la pile, je puis dire que je l'ai ressuscité.

— Pauvre cher Faust! fit Perrinon en serrant de nouveau la main du chimiste.

— Eh quoi! reprit celui-ci d'une voix animée, ne serait-ce point une admirable découverte que celle qui me donnerait le pouvoir de rendre à la vie, à l'amour de parents en deuil, un fils, une fille enlevés avant l'âge, de prolonger les jours d'une mère, d'un père et de leur faire atteindre les dernières limites de l'existence?

— Admirable, sans doute. Mais Dieu a gardé le secret de la vie; le chercher, c'est vouloir empiéter sur sa

puissance. Tu renouvelles l'audacieuse et vaine entreprise de Prométhée.

— Mais lorsque tu essaies de guérir un malade, penses-tu donc empiéter sur le pouvoir de Dieu?

— Quelle différence! Toute ma prétention se borne à conserver ce qui existe, tandis que toi tu voudrais tirer du néant ce qui vient d'y rentrer. Crois-moi, la mort n'est point une maladie guérissable. Habiles à détruire, nous sommes impuissants à faire revivre. La composition du sang nous est connue, et nous savons en séparer les éléments; en vain, pour mêler de nouveau ces éléments séparés, nous essaierions toutes les combinaisons possibles, jamais nous ne parviendrions à refaire du sang. Convertir un diamant en un morceau de charbon, rien de plus simple; autre chose est de faire d'un morceau de charbon un diamant. Nous prétendons agir en maîtres sur la matière inerte; l'étincelle nous manque.

— Qui t'a dit que nous ne réussirions point à saisir cette étincelle? Elle circule autour de nous, elle est en nous, elle nous anime, répliqua Talbert en faisant avec ses bras des gestes de télégraphe. Hier, nous avons découvert l'électricité; aujourd'hui, ce fluide si effrayant, qui produit le tonnerre, nous l'enfermons dans une bouteille, ni plus ni moins que le diable boiteux de Lesage, et, serviteur soumis, nous l'envoyons, avec une vitesse de quatre cent mille kilomètres par seconde, dire d'un bout du monde à l'autre à une jolie femme: Je vous aime.

Torin, 11 octobre. — Les nouvelles de Bologne, portant la date du 10, annoncent que les élections municipales y sont terminées. La liste libérale a triomphé; les comtes Montanari et Pipoli ont été élus à une grande majorité.

En vertu d'une proposition du comte Pipoli, le gouverneur des Romagnes a assimilé aussi le tarif postal de ces provinces à celui du Piémont. Le dictateur Farini s'est rendu de Modène à Parme pour donner une éclatante réparation à la loi violée par le crime du 5 octobre. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante, en date de Bordeaux, le 10 octobre, 6 h. 40 m. du soir : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, ainsi que S. A. I. le Prince Impérial viennent d'arriver à Bordeaux. Malgré les mauvais temps, les populations de la ville et des campagnes se pressaient sur leur passage et faisaient éclater les plus enthousiastes acclamations. Les maisons et le port sont entièrement pavés; toute la ville est en fête.

— Les dernières nouvelles de Bordeaux annoncent que S. Exc. le cardinal Donnet a adressé un discours à l'Empereur, auquel Sa Majesté aurait répondu.

— M. le juge d'instruction a transmis à M. le procureur impérial les pièces de l'affaire de Léonie Chéreau, et on pense qu'avant la fin de la semaine les pièces pourront être adressées à M. le procureur général; on disait qu'il serait possible que la mère, la veuve Chéreau, fût mise en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu; on ajoutait, — nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves et comme bruit de palais, — que la défense de Léonie serait confiée à M^e Lachaud ou à M^e Jules Favre.

— Un arrêté de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique décide que dans les lycées de Paris et dans les lycées des départements où le nombre des élèves permet la formation de deux divisions pour chacune des classes de rhétorique, seconde et troisième, les élèves de la section des sciences cesseront d'être réunis à ceux de la section des lettres pour l'enseignement littéraire.

Cet enseignement leur sera donné dans des classes spéciales et conformément aux prescriptions du règlement du 30 août 1852.

L'enseignement de l'histoire et des langues vivantes continuera à être commun aux deux sections.

Dans ces trois classes, divisées comme il est dit ci-dessus, les élèves des deux sections auront des compositions et des prix distincts pour les études littéraires.

A Paris, ils auront des compositions et des prix distincts au concours général.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Depuis quelque temps, les météores lumineux deviennent très-fréquents; il est vrai que tous ne sont pas très-visibles; on en signale un qui aurait paru dimanche soir, mais qui n'aurait été observé que par un petit nombre de personnes.

— Eh! mon Dieu! dit Perrinon le sourire aux lèvres, ce n'est pas que je désapprouve entièrement tes tentatives. En cherchant la pierre philosophale les alchimistes nous ont fait une chimie. Tu as ta marotte; chacun de nous a la sienne; et peut-être vaut-il mieux, à ton exemple, consacrer son temps, son intelligence et sa fortune à poursuivre la réalisation d'une chimère que de s'abâtardir dans le positivisme, comme je fais. Je m'associe en esprit à tes travaux; et, quand tu ne serais pas mon ami, mon vieil ami, en voyant tes efforts, ton désintéressement et ton amour du bien, je te dirais: Ce que j'ai est à toi!... mais tu veux découvrir le secret de la vie? Ecoute une légende que je lisais dernièrement dans un vieil auteur, à propos de la témérité des vœux surnaturels.

Et passant le bras sous celui de son ami, Perrinon lui raconta la légende suivante pendant qu'ils redescendaient ensemble à pas lents l'allée du jardin :

Le prince Helwig, roi d'Aquitaine, avait une fille nommée Zula. Je n'ai pas besoin de te dire combien elle était belle; tous les chevaliers se disputaient son amour.

Un Maure granadin vint en France; il vit Zula, et, désespérant de s'en faire aimer, car il était très-laid, il l'enleva.

Helwig, au comble de la fureur, rassembla ses guerriers. Le Maure s'était enfui dans son pays, par-delà les montagnes. La route était longue; les guerriers périrent tout le long du chemin. Le prince, soutenu par l'amour

Hier soir il en est apparu un nouveau qui a attiré les regards de tous les promeneurs. Ce météore s'est montré avec les modifications suivantes: à 7 heures 3/4, l'horizon au nord était bleu, la lune brillait dans tout son éclat; il s'est formé au nord-est une masse lumineuse d'un rouge très-vif; puis le ciel s'est coloré successivement en deux autres endroits, l'un dans la partie du ciel qui avoisine la Grande-Ourse, l'autre, pour le spectateur placé à la tête du pont Cessart, au-dessus de l'église Saint-Nicolas; les flots lumineux s'étendaient jusqu'à l'horizon sud-ouest et semblaient se perdre derrière le coteau de Saint-Florent. Ces trois nues d'un rouge de feu sont restées quelques moments comme stationnaires; des gerbes d'une lumière blanche ont coupé parallèlement chacune d'elles.

Ce phénomène a duré plus d'une heure; le temps était calme, quelques nuages blancs se montraient au sud-est.

Nous apprenons qu'un enfant de Doué, M. le docteur Jules Guionis, vient d'être nommé médecin en chef de l'asile du Vézinet. M. Guionis a été préparateur des cours de Bérard aîné, puis médecin des épidémies du canton de Marly-le-Roi. En 1851, l'Empereur l'a décoré de la Légion d'Honneur pour le récompenser de sa noble conduite et de son désintéressement pendant le choléra qui a sévi sur la commune de Rueil.

Hier matin, le train poste qui arrive à Saumur à 3 heures 47 m. a éprouvé un retard de cinq heures environ. Il n'y avait heureusement aucun accident; ce retard a été occasionné par la rupture d'un essieu d'un wagon de marchandises. C'est entre Paris et Orléans que le train express a dû suspendre sa marche.

VILLE DE SAUMUR.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Vocale et instrumentale.

Conformément à l'avis inséré dans notre feuille du 6 de ce mois, l'assemblée générale des souscripteurs aura lieu à la Mairie, dimanche prochain 16 octobre, à une heure précise de l'après-midi.

La séance sera, ainsi qu'on l'a dit, consacrée: au compte-rendu de la situation financière de l'année musicale 1858-1859; au renouvellement, par élection, de la commission administrative pour l'année 1859-1860; enfin à la formation du bureau; le tout en vertu du règlement arrêté le 29 octobre 1857.

La présence aux assemblées annuelles du plus grand nombre possible de souscripteurs offre chaque année un intérêt que personne n'a, sans doute, oublié; en conséquence, les familles dont les noms figurent déjà sur la liste de souscriptions et celles dont l'intention est de souscrire sont instamment priées de se rendre à cette réunion.

Il est, en outre, rappelé ici que le souscripteur et les personnes auxquelles la souscription donne droit d'assister aux réunions philharmoniques, ont voix délibérative.

Les personnes désirant faire partie de la Société philharmonique voudront bien se présenter au Secrétariat de Mairie.

paternel, arriva seul au pays du Maure; mais à beau pied sans lance.

Le ravisseur avait enfermé Zula dans un château fort. Helwig, qui était très-pieux, se mit à invoquer son saint patron. Celui-ci, occupé peut-être ailleurs, ne lui répondit pas au gré de son impatience.

Helwig appela le démon: — Procure-moi les moyens de sauver Zula. Son ravisseur l'entraînerait dans ton enfer. Je te donne mon âme en rançon de celle de ma fille. — Qu'il soit fait selon tes vœux; marche sans crainte contre le Maure. — Je n'ai plus mes armes, et son château est défendu par de nombreux guerriers. — Marche! les murailles s'écrouleront au souffle de tes lèvres, et la chair de ceux que tu toucheras se détachera de leurs os.

Helwig remercia le démon et s'avança vers le château fort.

Il souffla sur la muraille; la muraille croula.

Il se trouva dans un jardin dont il ne put s'empêcher d'admirer la beauté. Partout des fleurs, et des jets d'eau murmurant dans des vasques de marbre.

A peine eut-il fait quelques pas qu'il vit accourir au-devant de lui la charmante Zula. Il la reçut sur son sein, et l'embrassa avec amour, tout entier au bonheur de la retrouver.

Mais, ô terreur! à chaque baiser, des lambeaux de chair se détachaient du visage de sa fille, et tombaient desséchés à ses pieds. Zula poussait des cris horribles,

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur, pour 5 années qui commenceront le 1^{er} janvier 1860.

Le vendredi 14 octobre 1859, à 2 heures précises de l'après-midi, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 10,000 fr. par an. Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le Maire de sa commune.

Les personnes qui désireront prendre connaissance du cahier des charges s'adresseront au secrétariat de la Mairie de Saumur.

Hôtel-de-Ville, le 17 septembre 1859.

Le maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La partie non officielle du *Moniteur* contient la dépêche télégraphique suivante :

« Bordeaux, le 11 octobre 1859.

« L'Empereur a reçu ce matin les autorités. S. M. a répondu au discours du cardinal archevêque de Bordeaux.

« Leurs Majestés viennent de visiter l'exposition. Dans quelques instants Elles s'embarqueront pour une excursion sur la Garonne au bec d'Ambez. Partout Elles ont été accueillies avec le plus ardent enthousiasme. Une foule immense est accourue à Bordeaux de tous les points du département. Rien ne peut rendre la joie et les transports des populations. Le temps, mauvais hier, s'est remis au beau. »

DISCOURS DE S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

« Sire, le clergé de ce diocèse, par l'organe de son archevêque, est heureux de renouveler à Votre Majesté l'hommage sincère de son respect et de son dévouement. C'est avec une fierté toute française qu'il contemple le Monarque dont la vaillante épée a élevé si haut la gloire de notre pays. C'est avec bonheur qu'il salue la mère du Prince impérial et la noble souveraine qui sait si bien unir la fermeté de l'âme à la bonté du cœur, et qui, pendant des jours difficiles a porté si virilement la sollicitude des affaires publiques.

« Sire, lorsqu'il y a huit ans la ville de Bordeaux vous faisait un accueil si plein d'enthousiasme, les voûtes de notre vieille basilique s'ébranlaient aux acclamations de la foule; nous étions là, mes prêtres et moi, assistant avec joie à ce qui nous semblait être comme le baptême du nouvel Empire. Nous priâmes alors pour celui qui avait arrêté le flot toujours montant des révolutions, qui avait raffermi au front de l'Eglise et du sacer-

et se mourait au milieu de cruelles souffrances.

Helwig, éperdu de désespoir, l'entreignait plus fortement, la couvrait de caresses, l'appelait des noms les plus doux.

Vains efforts! ses caresses étaient mortelles. Il ne tint bientôt plus entre ses bras qu'un squelette affreux.

C'est là ta légende? Elle ne saurait me décourager, moi dont le but est au contraire d'empêcher hommes et femmes, Zula tout aussi bien que son père, de passer à l'état de squelette, dit en riant Talbert, qui feignit de ne point comprendre le sens moral de cette fable. Je te réitère donc mon invitation pour demain. Tu amèneras ton fils Edouard!

— Recommandation superflue, du moment qu'ils aura que je viens chez toi...

— C'est une preuve de son amour pour la science.

— Cet amour-là n'est pas précisément celui dont je le soupçonnais atteint, fit gaiement Perrinon. A demain donc chez toi, avec Edouard.

— Je n'invite point ta femme ni ta fille.

— Et tu as raison: deux pauvres têtes qui, en fait de chimie ou de physique, n'admettent guère que celles de de Robert Houdin!

(La suite au prochain numéro.)

doce l'anréole d'honneur qu'on voulait leur ravir, et qui avait inauguré ses grandes destinées en rendant au vicaire de Jésus Christ sa ville, son peuple et l'intégrité de sa puissance temporelle.

» Aujourd'hui nous prions encore, Sire, avec plus de ferveur, s'il est possible, pour que Dieu vous fournisse les moyens, comme il vous en a donné la volonté, de rester fidèle à cette politique chrétienne qui fit bénir votre nom et qui est peut-être le secret de la prospérité et la source des gloires de votre règne.

» Nous prions avec une confiance qui s'obstine, avec une espérance que n'ont pu décourager des événements déplorables et de sacrilèges violences; et le motif de cet espoir dont la réalisation semble aujourd'hui si difficile, après Dieu, c'est vous, Sire, vous qui avez été et qui voulez être encore le fils aimé de l'Eglise, vous qui avez dit ces paroles mémorables :

« La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie; » belle pensée conforme aux sentiments que professait le chef auguste de votre dynastie, lorsqu'il disait de la puissance temporelle des papes : « Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. »

» Hier, quand Votre Majesté mettait pour la première fois le pied dans la cité gracieuse qui a surgi comme par enchantement sur une plage jadis solitaire; quand on vous vit agenouillé dans un sanc-

tuaire inachevé, asile béni fermé au bruit du monde et ouvert du côté du ciel pour recevoir les rosées qui en descendent, il semblait à tous que la patronne immaculée de ces lieux vous couvrait, ainsi que votre auguste compagne et votre fils bien-aimé, de sa maternelle protection. Vous acquitterez envers elle la dette de votre reconnaissance en ménageant un triomphe à son fils en la personne de son vicaire. Ce triomphe est digne de vous, Sire; il mettra un terme aux anxiétés du monde catholique, qui le saluera avec transport. »

RÉPONSE DE SA MAJESTÉ.

« Je remercie Votre Eminence des sentiments qu'elle vient de m'exprimer. Elle rend justice à mes intentions sans méconnaître néanmoins les difficultés qui les entravent, et elle me semble bien comprendre sa haute mission en cherchant à fortifier la confiance plutôt qu'à répandre d'inutiles alarmes.

» Je vous remercie d'avoir rappelé mes paroles, car j'ai le ferme espoir qu'une nouvelle ère de gloire se lèvera pour l'Eglise le jour où tout le monde partagera ma conviction que le pouvoir temporel du Saint-Père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

» Je ne puis ici entrer dans les développements qu'exigerait la grave question que vous avez touchée, et je me borne à rappeler que le Gouvernement qui a ramené le Saint-Père sur son trône ne saurait lui faire entendre que des con-

» seils inspirés par un respectueux et sincère dévouement à ses intérêts; mais il s'inquiète avec raison du jour qui ne saurait être éloigné où Rome sera évacuée par nos troupes; car l'Europe ne peut permettre que l'occupation qui dure depuis dix années se prolonge indéfiniment; et, quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle? l'anarchie, la terreur ou la paix? Voilà des questions dont l'importance n'échappe à personne.

» Mais, croyez-le bien, à l'époque où nous vivons, pour les résoudre, il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité, et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits comme sur l'étendue de leurs devoirs.

» Je ne doute pas que les prières de Votre Eminence et celles de son clergé ne continuent à attirer sur l'Impératrice, mon Fils et Moi, les bénédictions du Ciel. »

BOURSE DU 11 OCTOBRE

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 60
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 33

BOURSE DU 12 OCTOBRE

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 93 23.

P. GODET, propriétaire - gérant

EXPÉDITION FRANCO DE PORT JUSQU'A DESTINATION.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX
et
Layette.

A PRIX FIXE

CACHEMIRE FRANÇAIS
et
de l'Inde.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg-Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons FRANCO, et toute expédition au-dessus de 25 FRANCS EST AFFRANCHIE POUR TOUTES LES LOCALITÉS DE LA FRANCE. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France; elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom de *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (436)

Etude de M^e VERNEAU, notaire à Vernueil.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1860,

LA FERME DE L'ORIÈRE

Située dans la commune de Vernueil,

Ensemble : TROIS CLOSERIES et plusieurs morceaux de terre et prés qui y seront annexés; le tout ayant une contenance d'environ 48 hectares.

S'adresser à M. DUPERRAY, propriétaire et huissier à Savigné-en-Rillé (Indre-et-Loire), ou à M^e VERNEAU, notaire à Vernueil. (453)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Notre Dame.

S'adresser à M^{me} veuve BLOTTEAU, chez M^{me} veuve LORIDEAU, même rue. (454)

Hospices de Saumur.

ADJUDICATION

De Fournitures

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1860.

Le lundi 14 novembre 1859, à l'heure de midi, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, au siège de l'administration, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1^{er} janvier 1860 jusqu'au 31 décembre de

la même année, des objets suivants :

- | | |
|--------------------------|--|
| 1 ^{re} SECTION. | Pain; |
| 2 ^{me} id. | Beurre; |
| 3 ^{me} id. | Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Grayère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon; |
| 4 ^{me} id. | Huile de colza, chandelles, bougies; |
| 5 ^{me} id. | Bois à brûler, cotrets, charbon de bois, braise de four; |
| 6 ^{me} id. | Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre). |

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n^o*. Elles exprimeront un rabais en centimes et centièmes de centime, pour la première section, et en centimes, sans fractions de centime, pour les autres sections.

Toutes les soumissions pour fournitures de riz, vermicelle, huiles d'oli-

vet et de colza, sucre et savon, seront accompagnées d'échantillons portant le même cachet que les soumissions.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, de midi à cinq heures, les fêtes et dimanches exceptés. (455)

DÉPOT

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG

DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES,

Hôtel de Londres, à Saumur.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (334)

SOINS DE LA BOUCHE ET CONSERVATION DES DENTS.

EAU DENTIFRICE du HÉNOQUE

médecin de la faculté de Paris, chirurgien-dentiste, chevalier de la Légion d'Honneur. — A Paris, chez le docteur HÉNOQUE, rue Saint-Honoré, 253, — maison spéciale, rue Vivienne, 41. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, coiffeur, rue Saint-Jean, 2. (417)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.